

## La coopérative Hlm IDF Habitat ouvre son sociétariat aux habitants de son patrimoine

Mercredi 14 octobre 2020, IDF Habitat et les deux associations de locataires siégeant à son Conseil d'administration et au Conseil de Concertation Locative (CCL) : La Confédération Nationale du Logement (CNL) et la Confédération Consommation, Logement et Cadre de vie (CLCV), ont signé un protocole d'accord pour ouvrir le sociétariat d'IDF Habitat à l'ensemble de ses locataires et leur permettre de devenir ainsi coopérateurs-trices.



*De gauche à droite : Michel Mittenaere, président CNL Ile de France, Jean-Jacques Guignard, président d'IDF Habitat, François Ferrera, administrateur IDF Habitat élu CLCV,*

IDF Habitat est redevenue depuis le 1er septembre 2018 une coopérative renouant ainsi avec ses valeurs fondatrices liées à l'économie sociale et solidaire. Parce que les habitants sont les premiers utilisateurs de ses services, et qu'ils sont au cœur de son action, IDF Habitat souhaite aujourd'hui renforcer leur participation. Elle a ainsi signé avec les deux associations de locataires siégeant à son Conseil d'administration – la CNL et la CLCV – un protocole d'accord détaillant les modalités de souscription à son sociétariat des habitants.

### Une démarche personnelle et engagée

Le sociétariat d'IDF Habitat est ouvert uniquement aux locataires des logements d'habitation. En devenant coopérateurs, ils auront la possibilité de s'impliquer davantage dans la vie de la coopérative et de voter durant les assemblées générales selon

le principe « une personne = une voix » sur des questions stratégiques liées au budget, à la gestion locatives, aux opérations d'investissement, etc.

Plus largement, les futurs coopérateurs contribuent à l'évolution même d'IDF Habitat en cherchant des solutions nouvelles et des services dans le domaine du logement. Ils apportent également leur soutien à la démarche de la coopérative pour la défense du modèle historique du logement social à la fois outil majeur de la cohésion sociale et acteur de l'économie.

### Des modalités simplifiées

Afin de favoriser l'adhésion du plus grand nombre, IDF Habitat et les associations de locataires ont souhaité que cette souscription soit indolore pour les habitants. Ils n'auront ainsi rien à verser : le montant de la part sociale sera déduit directement de leur dépôt de garantie. De même, le protocole définit le devenir de la qualité de coopérateur tout au long du parcours résidentiel et de la vie du bail (mutation, résiliation du bail, droit de suite, etc.). Chaque souscription sera soumise au Conseil d'administration d'IDF Habitat, seul décideur en la matière.

Afin d'informer un maximum de locataires, un appel à souscription est d'ores et déjà programmé via une large campagne de communication : articles dans le magazine locataires « Vivre Ensemble », bulletins de souscription et guide présentant le fait coopératif à disposition dans les loges des gardiens, informations par téléphone, etc.

### A propos de la SCIC Hlm IDF Habitat

IDF Habitat est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Présente principalement dans le Val de Marne (94), elle est au service des collectivités comme de leurs habitants et propose une offre diversifiée en locatif social. Guidée par la défense de l'intérêt général dans le domaine du logement social, IDF Habitat, gère un patrimoine de 12 235 logements et produit en moyenne 150 logements locatifs par an. Elle s'attache par ailleurs à développer l'offre de logements abordables et les parcours résidentiels avec sa coopérative d'accession sociale à la propriété COOIMO. Plus d'informations : [www.idfhabitat.fr](http://www.idfhabitat.fr)

### Contact presse

Elodie Carrée - Responsable communication  
01 49 83 61 05 - [e.carree@idfhabitat.fr](mailto:e.carree@idfhabitat.fr)